

## SEANCE DU JEUDI 12 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Cabrerets, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Marie-Laure LE FOURN, Maire.

Etaient présents : Le Fourn Marie-Laure, Mousset Paul, Bacher Gabrielle, Doumarés Patrick, Van Der Knaap Will, Bessac Alain, Vergnes Sophie, Auber Lionel.

Absente excusée : Agnès Delpech (pouvoir à Marie-Laure Le Fourn)

Absents : Vincent Magot, Peyron Clément.

Madame Sophie Vergnes est élue secrétaire.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du 14 avril 2022 qui n'appelle aucune observation.

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

- Rénovation du Musée Amédée Lemozi : Avenant n°1 (plus-value) au marché de travaux-Lot n°2-Menuiseries intérieures, Entreprise Delnaud.
- Rénovation du Musée Amédée Lemozi : Avenant n°2 (plus-value) au marché de travaux-Lot n°3-Grands mobiliers, Entreprise Créations.
- Demande de subventions des associations.
- Décision modificative budgétaire (section investissement).
- Remplacement d'un élu démissionnaire auprès des organismes extérieurs.
- Questions diverses.

### RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI : AVENANT N°1 (PLUS-VALUE) AU MARCHE DE TRAVAUX-LOT N°2-MENUISERIES INTERIEURES, ENTREPRISE DELNAUD

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Delnaud Menuiserie pour le lot n°2 – Menuiserie intérieure –

Cet avenant concerne les plus-values suivantes :

- Réalisation d'un bloc porte sur mesure entre salles muséales et salle de projection pour passage du mobilier
- Plinthes complémentaires au quantitatif prévu sur le marché (soit + 58ml)

pour un montant HT de 1.665,62

#### **Incidence financière de l'avenant :**

Montant de l'avenant H.T. : 1.665,62 €

T.V.A. à 20 % : 333,12 €

Montant TTC : 1.998,74 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 56,90 %

Nouveau montant total du marché public : 4.588,61 HT / 5.506,33 TTC.

Le Maire propose de valider cet avenant n°1 au marché de travaux avec l'entreprise Delnaud Menuiserie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation du Musée Amédée Lemozi, avec l'entreprise Delnaud Menuiserie, ainsi que tous documents s'y rapportant.

## **RENOVATION DU MUSEE AMEDEE LEMOZI : AVENANT N°2 (PLUS-VALUE) AU MARCHÉ DE TRAVAUX- LOT N°3-GRANDS MOBILIERS, ENTREPRISE CREATIONS**

Madame le Maire présente à l'Assemblée l'avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise SAS Création pour le lot n°3 – Grands mobiliers -

- Cet avenant concerne les plus-values suivantes :
  - Fabrication d'un encadrement de porte entre salle muséale et salle noire (fac similé de la lionne)
  - Remplacement des parois plexiglass des vitrines par des verres trempés extra clair en 8mm

Pour un montant HT de 2.510,00 €

Pour mémoire, montant de l'avenant n°1

Montant H.T. : 450,00 €

T.V.A. à 20 % : 90,00 €

Montant TTC : 540,00 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 1,80 %

### **Incidence financière de l'avenant n°2 :**

Montant de l'avenant n°2 H.T. : 2.510,00 €

T.V.A. à 20 % : 502,00 €

Montant TTC : 3.012,00 €

Pourcentage d'écart introduit par l'avenant : 9,80 %

Nouveau montant total du marché public : 28.315,00 HT / 33.978,00 TTC.

Mme le Maire propose de valider cet avenant n°2 au marché de travaux avec l'entreprise SAS Création.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, autorise Mme le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de travaux pour la rénovation du Musée Amédée Lemozi, avec l'entreprise Créations, ainsi que tout document s'y rapportant.

## **DEMANDE DE SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS**

Mme le Maire donne lecture de courriers reçus de diverses associations sollicitant une subvention. Le Conseil municipal décide de procéder à un vote à main levée pour chaque demande.

- **La Route du Célé** : Après lecture de la demande, Mme le Maire propose d'accorder une subvention de 50 €.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 09      Pour : 09      Contre : 0      Abstention : 0

le Conseil municipal attribue une subvention de 50 € à l'Association « la Route du Célé ».

- **Les Amis de la Sagne** : A noter que Gabrielle Bacher, Présidente de l'association ne prend pas part au vote.

Après lecture de la demande, Mme le Maire propose d'accorder une subvention de 50 €.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 08      Pour : 08      Contre : 0      Abstention : 0

le Conseil municipal attribue une subvention de 50 € à l'Association « les Amis de la Sagne ».

- **Mutuelle « Coups Durs »** : A noter que le pouvoir d'Agnès Delpech, trésorière de cette association, n'est pas pris en compte.

Après lecture de la demande, Mme le Maire propose d'accorder une subvention de 150 €.

Après en avoir délibéré et suite à un vote à main levée donnant le résultat suivant :

Nombre de votants : 08      Pour : 08      Contre : 0      Abstention : 0

le Conseil municipal attribue une subvention de 150 € à La Mutuelle « Coups durs ».

**BUDGET COMMUNE : CREATION D'UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT - DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Mme le Maire rappelle que par délibération en date du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a validé la création d'une Infrastructure de Recharge rapide pour Véhicules Electriques (IRVE), sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Electricité du Lot.

La commune s'est engagée à participer à ces travaux à hauteur maximale (nette de charges) de 4.500 €

Lors de l'élaboration du budget primitif 2022, nous avons omis de budgéter cette somme.

Il convient donc de créer un programme d'investissement intitulé « Installation d'une IRVE » (Fonds de concours à la FDEL) et d'inscrire les crédits nécessaires par le vote de la décision modificative budgétaire suivante : Virement de crédit n°1

Article	Diminution sur crédits alloués	Augmentation des crédits
D-I 2111-10001 Réserve foncière	- 4.500,00 €	
D-I 2041511-10052 Installation d'une IRVE		4.500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime,

- approuve la création d'un programme d'investissement intitulé « Installation d'une IRVE »
- approuve la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

**CENTRE DE PREHISTOIRE DU PECH MERLE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Afin de financer les travaux supplémentaires du programme « Rénovation du Musée de préhistoire Amédée Lemozi », inscrit au budget de la commune, Mme le Maire propose à l'assemblée de voter la décision modificative budgétaire suivante : Virement de crédits n°1

Article	Diminution sur crédits alloués	Augmentation des crédits
D-F 011 61521 Entretien bâtiment	- 50.000,00 €	
D-F 011 61523 Entretien réseaux	- 50.000,00 €	
D-F 67 6742 Subvention exceptionnelle		100.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, accepte la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

**Lionel AUBER, conseiller municipal rejoint la séance à 20h05mn**

**COMMUNE : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE (SECTION INVESTISSEMENT)**

Mme le Maire explique à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2021, un programme d'investissement pour la rénovation du musée a été voté pour un montant de 280.000 €.

Dans les mois qui ont suivis d'autres prestations ont été engagées pour un montant de 100.000 €, non inscrites au budget primitif 2022.

Afin d'assurer le financement de cette opération, un versement sera effectué à partir du budget du Centre de Préhistoire du Pech Merle (section de fonctionnement dépenses compte 6742) vers celui de la Commune de Cabrerets (section de fonctionnement recettes compte 7561).

Mme le Maire propose à l'assemblée de voter la décision modificative budgétaire suivante :  
Vote de crédits supplémentaires n°2

**Compte recettes**

**Section fonctionnement**

75-7561 Subvention exceptionnelles (Pech Merle) 100.000,00 €

**Section investissement**

Chapitre/Article/Opération

021-021-OFI Virement de la section de fonctionnement 100.000,00 €

**Compte dépenses**

**Section fonctionnement**

023 Virement à la section d'investissement 100.000,00 €

**Section investissement**

Chapitre/Article/Opération

21-21318-10044 Rénovation du Musée (bâtiment) 30.000,00 €

21-2181 -10044 Rénovation du Musée (muséographie) 70.000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte la décision modificative budgétaire présentée ci-dessus.

**REMPLACEMENT D'UN ELU DEMISSIONNAIRE AUPRES DES ORGANISMES EXTERIEURS**

Vu la demande de démission de conseiller municipal présentée par M. Clément PEYRON, il convient d'assurer son remplacement auprès :

des Organismes extérieurs, à savoir :

- Délégué auprès des **Ecoles du territoire** en tant que délégué suppléant (délégué titulaire : Agnès Delpech).

Après discussion, Vincent Magot est désigné délégué suppléant.

des Commissions communales, à savoir :

- **Communication, Information, transparence** (composée de 5 membres)  
Membres : Le Fourn Marie-Laure, Bacher Gabrielle, Delpech Agnès, Peyron Clément, Vergnes Sophie.
- **Urbanisme, travaux, voirie communale** (composée de 6 membres)  
Membres : Auber Lionel, Bessac Alain, Delpech Agnès, Doumarés Patrick, Magot Vincent, Peyron Clément.
- **Vivre Ensemble (Asso. Santé, Actions Sociales, Journées participatives, Nouveaux arrivants, Enfance et Jeunesse)** (composée de 6 membres)  
Membres : Le Fourn Marie-Laure, Delpech Agnès, Doumarés Patrick, Peyron Clément, Van Der Knaap Wil, Vergnes Sophie.

Afin de prendre en compte la démission de Clément Peyron, Mme le Maire propose de porter la composition de la commission « Communication, Information, transparence » à 4 membres, et la composition des deux autres commissions à 5 membres.

- **Commission PLUI communale** : composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants, à savoir :

<b>5 membres titulaires :</b> LE FOURN Marie-Laure, Maire et Président de la commission AUBER Lionel BESSAC Alain DELPECH Agnès VERGNES Sophie	<b>5 membres suppléants :</b> MOUSSET Paul, 1 <sup>er</sup> Adjoint, suppléant du Maire BACHER Gabrielle DOUMARES Patrick MAGOT Vincent <b><u>PEYRON Clément</u></b>
---	---

Clément Peyron est remplacé par Will Van Der Knaap.

- **Commission de contrôle des listes électorales**

composée actuellement de :

Titulaire : MAGOT Vincent

Suppléant : PEYRON Clément

Le Conseil municipal désigne Gabrielle Bacher suppléante de Vincent Magot.

### QUESTIONS DIVERSES

- **Demande reçue par mail de M. François Labrousse** : Mme le Maire donne lecture d'un courriel reçu de M. François Labrousse au cours duquel il rappelle que sa mère, Mme Marie Labrousse, Maire de Cabrerets (1974-1983), fut une actrice majeure de l'avènement du Musée Amédée Lemozi. Il souhaiterait, suite à la récente rénovation de ce Musée, que la mémoire de Marie Labrousse soit honorée.  
Après discussion, il est proposé de rassembler diverses informations qui permettront d'apporter une attention particulière lors de l'inauguration de la rénovation du Musée de préhistoire.
- **Devis Signaux Girod (cousin berlinois)** : Paul Mousset présente un devis reçu de Signaux Girod concernant l'achat de 6 coussins berlinois, pour un montant HT de 5.887 €. Après discussion, il est proposé de demander un nouveau devis pour l'achat de 8 coussins berlinois, afin que les trois entrées du village en soient pourvues, avec également un « rappel » au niveau du château du diable.
- **Mail reçu de la SCI PUUSTELI** : Aliénation d'une partie du chemin communal (Mortayrol). Suite à la réception de la mise en demeure d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété, moyennant la somme de 2.100 €, Mme Carola Puusteli demande à la municipalité de bien vouloir réduire ce montant de 300 €. Après discussion, les élus maintiennent le prix de vente à 2.100 €.
- **Demande de Mme Chantal Grépon** : déplacement du panneau « sens interdit » à proximité de la boulangerie : Mme Grépon souhaite agrandir l'entrée de son jardin situé derrière la boulangerie et demande à la municipalité l'autorisation de déplacer le panneau sens interdit actuellement gênant.  
L'assemblée autorise le déplacement de ce panneau qui sera positionné au droit de la nouvelle entrée élargie. Le coût du déplacement sera à la charge de Mme Grépon.

*L'ordre du jour étant épuisé*

*La séance est levée à 21h00mn.*